

l'ordre du jour est le suivant :

- 1/ Point sur la situation sanitaire en Vendée
- 2/ Avis du CHSCT 85 sur le PAP
- 3/ Présentation des futures instances CSA/FS par l'inspecteur Santé sécurité au travail
- 4/ Présentation des nouveaux services aux Sables d'Olonne et aux Herbiers :
 - création du SGC des Sables par transfert des activités des trésoreries des SdO et de Moutiers-Les-Mauxfaits,
 - transferts des activités du SIP-E de Luçon vers le SIP des SdO et vers le SIE des Sd'O
 - création du SGC Nord Vendée par transfert des activités des trésoreries de Montaigu, Mortagne et des Herbiers
- 5/ Présentation des outils de diagnostics télétravail par M. FREVILLE, ISST
- 6/ Compte rendu de visite du SGC de LRSY par le Dr BAILLY
- 7/ Service social: les risques de désinsertion professionnelle et l'accompagnement au retour à l'emploi
- 8/ Examen des registres SST et fiches de signalement
- 9/ Examen des fiches action et du budget
- 10/ Questions diverses

Fuentes était accompagné de Monsieur Manceau, Monsieur Chartaud, Monsieur Le Peillet (Délégué Départemental à la Sécurité), Madame Ferré (assistante de prévention), Madame Bailly (médecin du travail), Madame Hauray (Secrétaire animatrice du CHSCT) Monsieur Fréville (Inspecteur Santé et Sécurité au Travail) et Monsieur Kerisit (assistant social).

Monsieur Fuentes avait convié Madame Raquin (responsable du SIE des Sables), Monsieur Faucher (responsable du SIP des Sables) et Monsieur Keszler (futur responsable du SGC Nord Vendée)

Pour les organisations syndicales étaient présents:

Pascal Thomas, Anne-Gaëlle Deniel, Marie-Laure Danieau et Pascal Julienne pour **Solidaires Finances Publiques 85**, Aurélie Brun, Stéphane Guibert, Didier Loiseau et Sébastien Lievre accompagnés d'Anne Réto-Rivière (expert) pour FO. Camille Aveline et Sonia Perraudeau pour la CGT

M Fuentes, en réponse à une liminaire, à indiqué qu'il n'était pas envisager par la direction de transférer les services de recouvrement des SIP et des SIE vers le PRS. De plus, concernant le nouveau Régime des Gestionnaires Publics, le principe hiérarchique demeure. Ce changement n'impacte pas les agents sous l'autorité d'un comptable public.

1/ Point sur la situation sanitaire en Vendée :

Madame Bailly nous a indiqué que de nombreux collègues ont été contaminés par le variant Omicron. Elle a rappelé l'importance des gestes barrières ainsi que les règles :

* une personne contaminée doit s'isoler 7 jours. Elle peut revenir au bout de 5 jours si son test PCR est négatif et qu'elle ne présente plus de fièvre depuis 48h.

* une personne « cas contact » n'a plus à s'isoler, mais il est recommandé de porter le masque et de respecter strictement les gestes barrières

Mme Bailly a indiqué qu'un délai de 6 mois doit être respecté entre deux vaccins. Le vaccin est toujours préconisé pour les personnes à risque ou plus de 60 ans.

Elle a rappelé l'efficacité du respect des gestes barrières pour limiter la propagation de la grippe et des rhinites.

2/ Avis du CHSCT sur le PAP :

Suite à la note de campagne diffusée le 9 février 2022, les chefs de service étaient invités à réunir leurs agents avant le 31 mai 2022 afin de compléter le recueil de l'ensemble des risques.

Ce dernier a constitué le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) qui contient 314 lignes, pour 2022.

Un groupe de travail s'est tenu en juin afin de déterminer véritablement la cotation liée à chaque risque. Compte tenu des 314 lignes du DUERP, le groupe de travail n'examine que les risques les plus importants.

La direction a indiqué que certaines lignes ne devraient plus remonter dans le DUERP du fait de la mise en place du logiciel GESTSUP. Cet outil permet au chef de service de communiquer directement à la direction les besoins en travaux. Depuis sa mise en place, 156 demandes y ont été formulées dont 119 réalisées.

Le DUERP sert de base à la direction afin de réaliser un Programme Annuel de Prévention (PAP).

C'est ce PAP qui nous est présenté lors de ce CHSCT. Il se compose cette année de 8 lignes :

- * 2 pour le risque « COVID » en réception et en matériel pour les gestes barrières
- * 2 liés au manque d'hygiène sur les lieux de travail : le marché du nettoyage étant devenu national et renouvelé dernièrement, une réduction des heures des contrats a été constatée par la direction. Celle-ci est attentive au maintien du niveau de nettoyage, aussi elle se garde la possibilité de mettre en place des avenants augmentant le nombre d'heure sur les sites selon nécessité.
- * 2 liés à l'activité physique : manipulation d'objets lourds et travail prolongé sur l'ordinateur
- * 2 sur les risques psychosociaux : complexité de l'application FDD et organisation du collectif face au télétravail (risque d'isolement et cohésion d'équipe).

Suite à la présentation du PAP, les organisations syndicales ont demandé une suspension de séance afin de se mettre d'accord sur l'avis suivant :

« Ce PAP ne reflète pas les préoccupations soulevées dans le DUERP. En effet, si les risques biologiques et infectieux ont bien été pris en compte. Les Risques psychosociaux (RPS) ont une nouvelle fois été minimisés. Seuls 2 RPS cotés D (l'organisation des services avec le télétravail et l'application FDD) ont été retenus sur 8 actions de prévention. Or ils représentent 32,48 % du DUERP.

Les restructurations, le NRP sont source d'anxiété chez les agents ainsi que les charges de travail. Ces thèmes ne sont pas pris en compte dans le PAP.

Les Organisations syndicales de Vendée siégeant en CHSCT estiment que le niveau des RPS reste trop élevé dans tous les services. En conséquence, elles émettent un avis négatif sur le PAP 2022 »

3/ Présentation des futures instances CSA/FS par l'ISST :

Le Comité Social d'Administration (CSA) devient l'instance unique de dialogue social à compter du 1^{er} janvier 2023. Sa nouvelle composition sera issue des élections professionnelles se tenant du 1^{er} décembre 2022 au 8 décembre 2022.

Pour simplifier, le CSA prend la suite du CTL et la Formation Spécialisée (FS) celle du CHSCT.

En réponse à notre demande, M Fréville a confirmé la sanctuarisation des budgets des FS. Il se décomposera en 3 niveaux : un budget déconcentré au niveau des directions locales, un budget régional pour les formations, un budget national pour les projets structurants.

La secrétaire animatrice des CHSCT, Mme Hauray, deviendra une « animatrice ministériel de prévention » (AMP) qui se positionnera en soutien de la direction, détaillant les notes et la réglementation.

Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter le fichier joint en fin d'article.

4/ Présentation des nouveaux services aux Sables d'Olonne et aux Herbiers :

4-1/ Création du SGC des Sables d'Olonne par transfert des activités des trésoreries des Sables d'Olonne et de Moutiers les Mauxfaits :

Le 1^{er} janvier 2023, le SGC des Sables d'Olonne sera constitué des activités des trésoreries Côtes de Lumières et de Moutiers Les Mauxfaits. Il couvrira 3 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : Les Sables d'Olonne Agglomération, la communauté de communes du Pays des Achards et la communauté de communes Vendée Grand Littoral.

L'ensemble des emplois A, B et C seront transférés au SGC des Sables d'Olonne et le CDL sera Monsieur De Monte.

Solidaires Finances Publiques 85 est intervenu pour souligner que la situation du SGC va se compliquer au 1^{er} janvier 2023. En effet, l'arrivée des emplois ne s'accompagne pas de celle des agents (hormis 1 personne). La charge de travail sera donc particulièrement lourde de janvier 2023 à septembre 2023. De plus, la situation du SGC des Sables devra également être anticipée au regard des départs à la retraite.

La direction a répondu qu'elle serait attentive à apporter un soutien via l'équipe de renfort et le mouvement local des B stagiaires.

4-2/ Transferts des activités du SIP/E de Luçon vers le SIP et vers le SIE des Sables d'Olonne :

Solidaires Finances Publiques 85 a demandé combien d'agents suivent la mission aux Sables. La direction ayant demandé aux agents de Luçon de se positionner pour le 23 octobre.

La direction a indiqué que :

* Pour le SIE : 3 agents suivent la mission sur 4

* Pour le SIP : 6 agents suivent la mission sur 10

Ainsi, **Solidaires Finances Publiques 85** a réaffirmé que ce transfert est d'une part subit par les agents de Luçon et d'autre part génère une surcharge de travail au SIP et SIE des Sables.

La direction a indiqué qu'elle en avait conscience. Elle apportera son soutien par les EDR et le mouvement local des contrôleurs stagiaires. A défaut la direction espère pouvoir recourir aux

contractuels. **Solidaires Finances Publiques 85** considère que ceci ne constitue pas une réponse à un besoin pérenne de personnel.

La direction a présenté les plans des travaux d'aménagement qui seront réalisés sur le site des Sables d'Olonne. Ceci ont été présentés au préalable aux agents concernés afin de tenir compte de leurs remarques. Ce projet entraîne peu de travaux et cherche à regrouper les équipes d'un même service.

Le recouvrement du SIP rejoindra le 2ème étage et se rapprochera des secteurs des Sables et du nouveau secteur de Luçon. Les bureaux du PCE et du PCRП sont maintenus au même étage et dans leur nombre, mais décalés.

Au rez de chaussée : le SGC occupera un des bureaux actuellement occupés par le recouvrement du SIP. Un bureau de coworking sera créé derrière la banque d'accueil.

Au 1^{er} étage, le SIE occupera une partie des bureaux du SPF et les archives sont réorganisées.

La direction nous a confirmé que les agents du SIP/E de Luçon se déplaceront sur leur futur site pour visualiser leur poste de travail et rencontrer leurs nouveaux collègues.

4-3/ Création du SGC Nord Vendée par transfert des trésoreries de Montaigu, Mortagne et des Herbiers :

2 agents de Mortagne ont intégré la trésorerie de Montaigu (antenne) et 2 agents ont intégré le SGC Nord Vendée aux Herbiers.

Les travaux d'aménagement de l'ancienne salle d'archive du site des Herbiers sont terminés. Deux bureaux supplémentaires ont pu être aménagés. Les fenêtres créées respectent l'aspect extérieur du bâtiment et ont été autorisées de l'architecte. La luminosité dans ces bureaux est bonne, d'autant que l'éclairage y a été positionné en fonction de l'installation des bureaux.

Des réunions individuelles ont permis d'écouter et de satisfaire les volontés de positionnement métier des agents. Plusieurs réunions collectives par secteur ont été organisées pour présenter les projets de répartition des tâches et ont abouti à positionner l'encaissement et l'accueil sur le site des Herbiers et le visa de la dépense et des recettes sur le site de Montaigu.

Cependant, 1/3 des agents changent de mission. Une personne de l'EMA est en permanence à Montaigu.

M Fréville, ISST, et Mme Bailly ont donné un avis technique sur ces diverses installations. Ils ont rappelé que lors de l'aménagement des postes de travail, il est nécessaire d'éviter les écarts de luminance dans le champ visuel qui peuvent engendrer une fatigue visuelle. Pour pallier à ces écarts, il est préconisé d'implanter les postes de travail perpendiculairement aux surfaces vitrées.

Par ailleurs, concernant le site des Sables, en cas de travaux importants, une évaluation préalable du risque amiante doit être réalisée. En réponse, la direction a indiqué que les travaux sur le site des Sables sont peu importants et ne nécessitent pas cette évaluation (le sol ne sera pas percé).

5/ Présentation des outils de diagnostics télétravail par M Fréville, inspecteur santé, sécurité au travail :

Suite à l'accord relatif à la mise en place du télétravail dans la fonction publique du 13 juillet 2021, puis l'accord ministériel du 11 juillet 2022, l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) a élaboré et diffuse aux directions un outils de diagnostic. Il doit aider à faire un bilan sur le fonctionnement collectif articulant présentiel et distanciel. Il vise à identifier les points forts mais également cerner les besoins au regard des contraintes et des objectifs de mission

de service public, l'organisation des services et les besoins des équipes. Cet outils s'adresse aux équipes de direction (sous la forme d'un questionnaire pour réaliser un bilan), mais également aux agents d'encadrement (sous la forme d'aide à l'organisation de réunions avec les agents).

Ceci correspond à la 3^è action du cercle des managers de notre direction. Les encadrants ont identifié qu'au delà de 2,5 jours de télétravail, le collectif est fortement impacté.

Suite à demande de **Solidaires Finances Publiques 85**, il a été précisé que la direction découvre ces outils en même temps que les organisations syndicales. Aucun planning de déclinaison dans les services n'est encore prévu.

Pour **Solidaires Finances Publiques 85** toute démarche visant à maintenir un collectif de travail, répartir équitablement les tâches et à ne pas oublier la formation des nouveaux arrivants est bonne. Nous restons vigilant à ce que le télétravail reste basé sur le volontariat de l'agent.

6/ Compte rendu de la visite du SGC Yon-Vendée et du SGC de Challans par le Dr Bailly :

Suite à sa visite du SGC Yon-Vendée, le Dr Bailly a indiqué que les agents semblent satisfaits des conditions matériels de travail, l'intégration des équipes est bonne et l'harmonisation des méthodes de travail a commencé.

Suite à sa visite du SGC de Challans, le Dr Bailly indique que les conditions matérielles sont satisfaisantes et l'ambiance bonne mais les agents lui ont indiqué unanimement « la charge de travail très importante et le manque de personnel ». Ceci semble s'expliquer en partie par la création du SGC en 2 vagues et par le nombre important de budgets.

La direction a indiqué commencer un audit d'évaluation des méthodes et d'organisation du travail sur ce SGC ainsi qu'un bilan sur les formations nécessaires aux agents.

Solidaires Finances Publiques 85 suivra les mesures mises en place afin d'améliorer la situation de travail des collègues dont la situation de surcharge de travail s'est encore aggravée avec l'intégration de la trésorerie de Noirmoutier et de Saint Gilles au 1^{er} septembre 2022.

7/ Présentation par Monsieur Kerisit des mesures qu'il met en place afin de lutter contre les risques de désinsertion professionnelle et accompagner au retour à l'emploi :

Monsieur Kerisit a présenté le power point que vous trouverez ci-dessous.

L'enjeux de lutter contre la désinsertion professionnelle est devenu encore plus important depuis la crise sanitaire. Monsieur Kerisit est destinataire de fiches de la part des services RH dès que l'arrêt maladie d'un agent est proche de 3 mois. Il prend alors contact avec l'agent et se tient à sa disposition pour répondre à ses questions et l'accompagner lors de son retour à l'emploi dans la mise en place par exemple de temps partiel thérapeutique.

8/ Examen des fiches SST et fiches de signalement :

L'examen du registre SST a permis de répondre aux attentes des agents qui ont formulé des demandes de supports de documents pour mettre au-dessus du clavier, de clavier ergonomique (sur prescription médicale), de casques téléphoniques et du renouvellement d'une rollermouse (sur prescription médicale).

Deux fiches de signalement ont été examinées et ont permis de s'assurer de l'accompagnement des agents ayant subi des insultes par téléphone et par mail. Deux lettres de recadrage ont été adressées aux usagers par la direction.

9/ Examen des fiches action :

La dernière fiche action de l'année permet d'utiliser les fonds restant sur le budget 2022. Il s'agit de l'achat de livres CHST afin de doter les tours à livres qui sont progressivement installées sur les différents sites de Vendée. Ces livres resteront sur les sites, afin de permettre leur consultation par les agents intéressés.

10/ Questions diverses :

* le point sur les formations proposées et réalisées sur cette année est positif : risques routiers, formation vélo, ... Ceci permet d'envisager de les compléter l'année prochaine par la formation habilitation électrique et le stage de manipulation d'extincteur.

* suite au webinaire sur la lutte contre le harcèlement morale et sexuel, un dépliant va être réalisé, le devis demandé au « théâtre à la carte » permet de planifier une conférence-pièce de théâtre sur le sujet au 1^{er} trimestre 2023.

* le nombre de départs à la retraite pour 2022 : 53

* Les télétravailleurs présentant une RQTH ou une préconisation médicale justifiant un fauteuil ergonomique sont évalués à 38 personnes. Parmi eux, 4 personnes ont 3 jours de télétravail, 1 personne a 2,5 jours de télétravail et 12 personnes 2 jours de télétravail. La direction poursuit cette évaluation par la prise de contact afin de connaître la volonté des télétravailleurs.

* Les fiches techniques concernant les fontaines à eau sont prêtes et doivent être installées le lendemain de la tenue de ce CHSCT.

* Concernant les défibrillateurs : un devis est en cours pour envisager la pose d'un défibrillateur au SGC Yon Vendée. L'information des agents et la mise sur Ulysse 85 devrait être réalisé prochainement.

* L'ISST doit intervenir courant janvier sur le site de Challans afin d'évaluer et proposer des aménagements pour les personnes à mobilité réduite.

* Suite à l'impossibilité de disposer de volontaires sur chaque site pour être référent ergonomie de même que responsable bureautique, la direction réfléchit à une autre organisation.

* Les réparations (fenêtres, nettoyage des aérations, ...) à la trésorerie des hôpitaux devraient intervenir d'ici à la fin de l'année.

* les accidents de service en 2022 se constituent de 2 chutes d'agent en mission et de 2 accidents (luxation de doigts et rupture tendon d'Achille)

* **Solidaires Finances Publiques 85** a obtenu l'accord de la direction pour permettre aux agents du site de Jaurès n'ayant pas accès au parking, de pouvoir disposer d'une carte pour le parking de la cité Travot.

Le parking de la cité Travot ayant des places disponibles du fait du télétravail.